

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88/99
E-mail : rectorat@usta.bf



RECTORAT

Sâaba, le 13 août 2021

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
1^{er} tour
(préinscriptions payées entre le 22 juillet et le 6 août 2021 à 16h30)

Établissement/filière sollicité (e) : **Institut Supérieur des Métiers du Tertiaire (ISMT)**
Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 27 août 2021

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du premier tour d'examen des candidatures, les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence à l'ISMT au titre de l'année 2021-2022 :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITE
FINANCE, COMPTABILITÉ ET AUDIT (FCA)			
1	BADINI Assanata	F	Burkinabè
2	BANSE Nouridine Abdoul Karim	M	Burkinabè
3	BARO Siré Armand	M	Burkinabè
4	DABILGOU Hadpoko	F	Burkinabè
5	DAYAMBA Adeline	F	Burkinabè
6	GNIENHOUN Hayazouma Netty Nawel	F	Burkinabè
7	KABORE Véronique Pegdwendé	F	Burkinabè
8	KABORE Wendinmi Diane	F	Burkinabè
9	LANKOANDE Atika Iman Salamou Priscilia	F	Burkinabè
10	OUATTARA Mohamed	M	Burkinabè
11	PODA Jessica Gilberte	F	Burkinabè
GESTION COMMERCIALE ET MARKETING (GCM)			
12	DAHOUROU Yiwassan Frédéric	M	Burkinabè
13	KONÉ Isabelle Saada	F	Burkinabè
14	OUEDRAOGO Aurelia Thérèse	F	Burkinabè
15	ZOUNGRANA NATACHA OCEANE WENDPUIRE	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à quinze (15) noms.

Les candidats ont jusqu'au vendredi 27 août 2021 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 265 000 FCFA pour les nationaux;
- 315 000 FCFA pour les non nationaux.

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des Affaires Académiques et Scolaires (DAAS) avec le numéro du compte en banque BOA où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est *individuelle et nominative et devra être présentée à la banque* pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à ramener au plus tard le vendredi 27 août 2021 à la Direction de l'Administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Saaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Le Recteur

Professeur Jacques SIMPORÉ
Commandeur de l'Ordre de l'Étalon